



1181 - Le rasage des poils du pubis après chaque fin de cycle menstruel

question

Question : Est-ce que la femme doit raser les poils de pubis après chaque fin de cycle menstruel ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

L'enlèvement des poils du pubis par le déracinement, l'usage d'une crème ou le rasage fait partie des pratiques naturelles fortement recommandées par l'Islam. Cependant aucune périodicité n'est établie à cet effet. Ahmad, Boukhari, Mouslim et les auteurs des Sunan ont rapporté que le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Cinq choses font partie des pratiques naturelles : le rasage du pubis, la circoncision, la diminution de la moustache, l'enlèvement des poils de l'aisselle, et la coupe des ongles.** Il a été rapporté de façon vérifiée qu'Anas (P.A.a) a dit : **Une périodicité de 40 nuits nous a été fixée pour la diminution de la moustache, la coupe des ongles, l'enlèvement des poils de l'aisselle et le rasage des poils du pubis .** (Rapporté par Mouslim, Ibn Madja, Ahmad, at-Tarmidhi, an-Nassaï et Abou Dawoud. Ils ont dit : **Le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) nous a fixé une périodicité de 40 nuits..**